

Comment déclarer un Évènement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS) Volet 1

La déclaration d'un EIGS s'effectue désormais via le portail de signalement des événements indésirables sanitaires mis en place le 13 mars 2017.

Pour accéder au portail de signalement, cliquer sur le lien suivant : signalement-sante.gouv.fr

1. Vous êtes redirigés sur la page d'accueil

→ Cliquer sur le bouton « **signaler un évènement indésirable** »

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables

Se connecter

Signaler un risque pour la santé publique

Agir pour sa santé et celle des autres

Signaler un évènement indésirable

EN CAS D'URGENCE
Appeler le 15

EN CAS D'INTOXICATION
Contactez [le centre antipoison le plus proche.](#)

Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ? [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | service-public.fr | data.gouv.fr

Liberté
Égalité
Fraternité

TUTORIEL PORTAIL EIGS – Volet 1

2. Vous êtes redirigés sur la page d'identification du profil de déclarant

→ Cliquer sur le bouton « **Vous êtes un professionnel de santé** »

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables [Se connecter](#)

Signaler un événement sanitaire indésirable

Merci de prendre le temps d'effectuer un signalement. Vous recevrez un email de confirmation à la fin.

Je suis un particulier

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...

→

Je suis un professionnel de santé

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...

→

Je suis un autre professionnel

Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

→

Si vous avez des difficultés à identifier votre profil, cliquez sur "Je suis un particulier".

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

[legifrance.gouv.fr](#) [gouvernement.fr](#) [service-public.fr](#) [data.gouv.fr](#)

[Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [CGU](#) | [Données personnelles et cookies](#) | [Gestion des cookies](#) | [Besoin d'aide](#) | [S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#)

TUTORIEL PORTAIL EIGS – Volet 1

3. Vous êtes redirigés sur la page de l'arbre de guidage

Les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) – déclaration – 1 ère partie fait partie des vigilances les plus signalées.

→ Cocher la case « **Événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) – déclaration – 1 ère partie** » puis cliquer sur le bouton « **Suivant** ».

Signaler un événement sanitaire indésirable

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

Les vigilances les plus signalées [Ⓢ] Évènement indésirable associé à des soins Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation
Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue Cybersécurité Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Pharmacovigilance (dont vaccin contre la Covid-19)
- Matéiovigilance
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie**
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Addictovigilance
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie

Précédent

Suivant

TUTORIEL PORTAIL EIGS – Volet 1

4. Vous accédez à la page de déclaration des EIGS – Volet 1

→ Veillez à vous assurer que :



Tout signalement urgent soit doublé d'un appel téléphonique 24/24h

Votre déclaration ne comporte aucune donnée nominative concernant les usagers ou les professionnels ayant participé à leur prise en charge

→ Cliquer sur « **Commencer** »



The screenshot shows the 'Portail de signalement des événements sanitaires indésirables' (ESI) page. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION' with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To the right of the logo is the text 'Portail de signalement des événements sanitaires indésirables' and a 'Se connecter' link. The main heading is 'Votre signalement concerne un EIGS volet 1 (déclaration)'. Below this, there is a blue vertical bar on the left and text explaining that the declaration is for EIGS Volet 1 and that Volet 2 should not be selected simultaneously. A note states: 'En cas d'urgence, nous vous invitons à doubler la déclaration d'un appel à l'ARS'. A paragraph follows, stating that all information provided will be treated in confidentiality and that personal data is protected according to the HDS legislation. At the bottom of the main content area, there are three buttons: 'Précédent', 'Modèle du formulaire', and 'Commencer'. A red arrow points to the 'Commencer' button. The footer contains the Ministry logo and name, several external links (legifrance.gouv.fr, gouvernement.fr, service-public.fr, data.gouv.fr), and a navigation menu with links for 'Plan du site', 'Accessibilité', 'CGU', 'Données personnelles et cookies', 'Gestion des cookies', 'Besoin d'aide', and 'S'informer sur les événements sanitaires indésirables'.

5. Vous accédez à l'identification de sécurité

- Cocher « **En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation** »
- Entrez les caractères
- Cliquer sur « **Valider** » et « **Suivant** »

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION Se connecter

Signaler un événement sanitaire indésirable

En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les [Conditions Générales d'Utilisation](#).

Pour continuer, veuillez saisir les caractères ci-contre (la saisie n'est pas sensible à la casse). Si vous n'arrivez pas à les lire, vous pouvez en afficher d'autres en cliquant sur le bouton de rafraîchissement ou les écouter en cliquant sur l'icône du haut-parleur.

 Entrez les caractères 🔊 🔄 Valider

Précédent Suivant

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION legifrance.gouv.fr [gouvernement.fr](#) [service-public.fr](#) [data.gouv.fr](#)

6. Vous accédez au formulaire de déclaration EIGS - Volet 1

→ Compléter les champs en veillant à bien renseigner les champs obligatoires signalés par un astérisque *

 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION** Liberté Équité Prévention **Portail de signalement des événements sanitaires indésirables** [Se connecter](#)

Signaler un événement sanitaire indésirable

Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

Informations sur le déclarant

Catégorie déclarant *

-- Sélectionner une réponse --

Qualité déclarant *

-- Sélectionner une réponse --

Veuillez préciser votre catégorie professionnelle *

-- Sélectionner une réponse --

Nom *

Prénom *

Téléphone *

Votre numéro sans espaces : 01XXXXXXXXXX

TUTORIEL PORTAIL EIGS – Volet 1

- Remplir toutes les sous-catégories déroulantes et appuyer sur « **valider les données** »
- Cliquer sur « **Suivant** »

N° FINESS géographique de l'établissement *

veuillez sélectionner obligatoirement le nom de l'établissement dans le champ ci-dessus, le N° FINESS géographique sera alors automatiquement renseigné

[Valider les données](#)

Informations sur le patient / résident exposé à l'EIGS +

Circonstances de l'évènement +

Les autres conséquences constatées au moment de la déclaration +

Mesures immédiates prises pour le patient/résident +

Mesures immédiates prises pour les proches +

Autres mesures +

Organisation pour réaliser l'analyse de l'EIGS +

[Précédent](#) [Suivant](#)


**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION** 
*Liberté
Égalité
Fraternité*

legifrance.gouv.fr  gouvernement.fr  service-public.fr  data.gouv.fr 

[Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [CGU](#) | [Données personnelles et cookies](#)  | [Gestion des cookies](#) | [Besoin d'aide](#) | [S'informer sur les événements sanitaires indésirables](#) 

7. Vous accédez à la page récapitulative du signalement

- Vérifier les données remplies en amont
- Vérifier la prise en charge de votre signalement par l'ARS Guadeloupe
- Cliquer sur « **Suivant** »

Si vous avez une modification à apporter veuillez cliquer sur Précédent

Prise en charge de votre signalement par :

ARS Guadeloupe
Rue des Archives Bisdary
97113 - GOURBEYRE
+33590809494

Précédent Suivant

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
Liberté
Égalité
Fraternité

legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | service-public.fr | data.gouv.fr

Plan du site | Accessibilité | CGU | Données personnelles et cookies | Gestion des cookies | Besoin d'aide | S'informer sur les événements sanitaires indésirables

8. Finalisation

- Vous accédez à une nouvelle page qui vous confirme l'envoi de votre signalement et sur laquelle vous pouvez télécharger en PDF votre signalement.



Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)